

Le Département initie un nouveau service pour les Tarnais.

Les conseillers de l'ADIL à votre écoute pour un accompagnement neutre et personnalisé dans vos démarches.

INFORMATIONS

sur les droits et obligations des parties, outils de sécurisation des loyers, précautions à prendre, garanties existantes...

ANALYSE

de la situation du locataire ou du bailleur, pour favoriser l'accès au droit : accès au logement, aide juridictionnelle, aides au logement, recours existants...

ORIENTATION

vers les organismes compétents afin de mobiliser les aides financières ou les dispositifs locaux : Fonds de Solidarité pour le Logement, commission de surendettement, mise en place de plan d'apurement...

EXPLICATION ET DÉCRYPTAGE

des étapes d'une procédure en impayés : les différents stades, courriers, documents à transmettre ou reçus...

TARN PRÉVENTION IMPAYÉS DE LOYER

BAILLEUR / LOCATAIRE

nous vous accompagnons dans vos démarches au :

05 63 48 73 81

appel non surtaxé
du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

ou tpil@tarn.fr

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

Service gratuit initié par le Conseil départemental du Tarn

RETARD DE LOYER, IMPAYÉ,

N'attendez plus pour réagir !

TARN PRÉVENTION IMPAYÉS DE LOYER

05 63 48 73 81

appel non surtaxé
du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

ou tpil@tarn.fr et www.tpil.org

TARN
LE DÉPARTEMENT

adil
du Tarn

WWW.TPIL.ORG